

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize juillet, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire de Le Minihic sur Rance.

Etaient présents : M. RUAUD, M. MOREAU, Mme BRION, Mme ALLEE,
Mme CHOLOU, M. DABROWSKI, M. DELAHAIE, M. DOUET, Mme HOUZE-
ROZE, M. LE MASSON, M. RIVE,

Absents excusés : Mme GRAVELEAU donnant pouvoir à Mme CHOLOU
M. JAN donnant pouvoir à Mme BRION
M. ROLLAND donnant pouvoir à M. DELAHAIE
Mme CHAMPOLLION

Secrétaire : M. DELAHAIE

Délibération 2017-049 : Construction de l'extension d'un atelier municipal – Attribution des marchés

M. le Maire présente le rapport suivant :

Suite à la consultation lancée le 23 mai 2017 dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Public, et relative à la construction d'un atelier municipal, le groupe de travail s'est réuni le 6 juillet 2017 en présence du maître d'œuvre.

Les lots suivants composaient le DCE :

- Lot 1 : Terrassement - VRD
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente métallique
- Lot 4 : Couverture ardoise
- Lot 5 : Bardage bois - Polycarbonate
- Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 7 : Cloisons / Doublages
- Lot 8 : Menuiseries intérieures
- Lot 9 : Revêtement de sols
- Lot 10 : Peinture / Nettoyage
- Lot 11 : Plomberie sanitaire / Chauffage / Traitement d'air rafraichissement
- Lot 12 : Electricité courants forts et faibles

A la suite de l'ouverture des plis, le lot 9 a été déclaré infructueux par absence d'offre. Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres selon les critères de sélection suivants :

- 40 % sur la valeur technique dont 10% pour les délais d'exécution,
- 60% sur le prix des prestations

Les entreprises ci-dessous mentionnées sont arrivées en 1^{ère} position :

- Lot 1 : Entreprise MVTP
- Lot 2 : Entreprise Fougeray
- Lot 3 : Entreprise Daniel
- Lot 4 : Entreprise Gueguen

MAIRIE DE LE MINIHIC SUR RANCE
Département d'Ille et Vilaine

- Lot 5 : Entreprise Daniel
- Lot 6 : Entreprise Ser Al fer
- Lot 7 : Entreprise AMCI
- Lot 8 : Entreprise Artmen
- Lot 9 : infructueux
- Lot 10 : Entreprise Piedvache
- Lot 11 : Entreprise AIR V
- Lot 12 : Entreprise COBAC

Le choix du groupe de travail s'est donc porté sur les entreprises proposées par le maître d'œuvre suite à ces analyses à savoir :

- **Lot 1** : Entreprise **MVTP** pour un montant hors taxes de **36 486.58 €**
- **Lot 2** : Entreprise **FOUGERAY** pour un montant hors taxes de **120 000 €**
- **Lot 3** : Entreprise **DANIEL** pour un montant hors taxes de **36 125.92 €**
- **Lot 4** : Entreprise **GUEGUEN** pour un montant hors taxes de **43 216.29 €**
- **Lot 5** : Entreprise **DANIEL** pour un montant hors taxes de **49 175.84 €**
- **Lot 6** : Entreprise **SERALFER** pour un montant hors taxes de **4 918.00 €**
- **Lot 7** : Entreprise **AMCI** pour un montant hors taxes de **4 618.65 €**
- **Lot 8** : Entreprise **ARTMEN** pour un montant hors taxes de **6 181.08 €**
- **Lot 10** : Entreprise **PIEDVACHE** pour un montant hors taxes de **4 136.60 €**
- **Lot 11** : Entreprise **AIR V** pour un montant hors taxes de **8 339.45 €**
- **Lot 12** : Entreprise **COBAC** pour un montant hors taxes de **27 458.06 €**

Soit un montant total de 340 656.47 € hors taxes pour les lots ci-dessus.

Un deuxième appel public à la concurrence sera lancé courant septembre 2017 pour le lot 9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix du groupe de travail ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés de travaux, les avenants éventuels à venir, et tous les documents nécessaires pour l'engagement des travaux.

Délibération n° 2017-050 : Création de poste pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE (contrat de droit privé)

Dans un souci de lutte efficace contre le chômage, les pouvoirs publics incitent les collectivités à recruter des personnes par le biais des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ces contrats de droit privé d'une durée de 1 an sont aidés par l'Etat à hauteur de 60% de la rémunération qui est basé sur le SMIC avec une obligation de 150 heures de formations de la part de l'employeur.

Afin de renforcer l'équipe des services techniques, et pour nécessité de service, le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste à temps complet en CDD d'une durée de 1 an pour recruter une personne par le biais des contrats aidés.

Délibération n° 2017-051 : Reconduction de la mise à disposition de personnel communal auprès de la CCCE

M. le Maire expose les faits suivants :

Depuis le 1^{er} mars 2017, Madame ROOS est mise à disposition au service instruction du droit des sols de la CCCE et ce pour une durée de 6 mois.

Le nombre important des dossiers d'autorisation d'urbanisme à traiter amène les élus de la Communauté de communes à envisager un renouvellement de cette convention. Ainsi, le bureau communautaire du 03 juillet 2017 a validé ce renouvellement, confirmé par courrier en date du 05 juillet 2017. L'activité du service justifiant pleinement la nécessité de ce renfort. De plus, il s'agit d'une mutualisation positive entre une commune et la CCCE.

Les conditions de cette mise à disposition restent inchangées.

Mme ROOS, chargée de l'urbanisme et des affaires foncières à la mairie du Minihic a accepté cette mission. A compter du 1^{er} septembre elle sera de nouveau mise à disposition de la CCCE à raison de 17h 30 par semaine et pour une durée de 6 mois. A l'issue de cette période, soit cette mise à disposition sera renouvelée, soit un poste sera créé au sein de la communauté de communes.

Pendant la durée de cette mise à disposition, Mme ROOS sera payée intégralement par la commune de Le Minihic sur Rance. Une facturation sur la base de 50% de son traitement brut et des charges patronales sera faite à la CCCE tous les trois mois.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire en date du 21/07/2017, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération

Questions diverses :

- Echanges au sujet du Fond de péréquation intercommunal et communal

Dans les prochaines années, la commune devrait être de plus en plus contributrice de ce fond. Un travail mené par la Communauté de communes devrait aboutir à une stratégie financière pour anticiper cette augmentation et fixer les règles de répartition de la contribution. Cette année, le FPIC sera en grande partie pris en charge par la Communauté de communes.

- Marché de travaux avec EVEN – Réseau d'eau pluviale rue M. Leclerc

Un avenant au marché de 7 776 € a été signé afin de réaliser un bi-couche sur la voirie de la rue M. Leclerc. Actuellement, les travaux sont stoppés pour permettre au sol de se stabiliser. Les travaux de finition devraient intervenir courant septembre 2017.

- Enquête publique – canalisation d'eau potable

Une enquête publique sera lancée courant de l'été concernant les travaux d'installation d'une canalisation d'eau potable traversant la rance.

- Sécurisation parcours piéton et vélo pour se rendre à l'école

Signalement de problèmes de marquage au sol qui s'efface, de haies qui débordent sur la voie publique et d'automobilistes ne respectant pas les limitations de vitesses. Réflexion à mener sur la sécurisation de ces rues.

- Arrêté camping-car

Un arrêté municipal a été pris autorisant le stationnement des camping-cars sur un parking public pour une durée de 24h maximum.

Clôture de la séance à 21h35